

Afer Climat - SSP - Climate Transition European Equity Fund

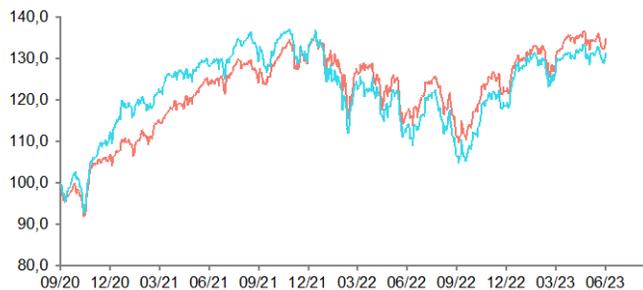
LU2216001268

Reporting mensuel au 30 juin 2023



- Valeur liquidative : 128,46 €
- Actif net du fonds : 324 221 397 € (dont part AFER : 126 328 769 €)

Évolution de la performance



Le compartiment a fusionné en mai 2022 avec un compartiment (lancé en 2020) du fonds Aviva Investors – Climate Transition European Equity Fund, compartiment dont la performance est reflétée dans ce graphique.

Evolution de la performance (%)

	1 mois	Da*	1 an	3 ans	5 ans	8 ans	10 ans
Fonds	2,5%	11,5%	18,9%	-	-	-	-
Indice de référence	2,4%	11,1%	16,7%	-	-	-	-
Relatif	0,1%	0,4%	2,2%	-	-	-	-

* Da : début d'année

Evolution annuelle de la performance (%)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonds	-	-	-	-	17,4%	-12,4%
Indice de référence	-	-	-	-	25,1%	-9,5%
Relatif	-	-	-	-	-7,8%	-2,9%

Performances nettes de frais de gestion financiers et dividendes réinvestis. L'indice présenté s'entend dividendes / coupons nets réinvestis. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois.

Les évolutions passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse.

Répartition par type d'instrument



Principaux indicateurs

Ratios		1 an	3 ans	5 ans
Volatilité *	Fonds	15,59	-	-
	Indice	14,26	-	-
Max drawdown *	Fonds	-14,57	-	-
	Indice	-12,99	-	-
Délai de recouvrement *	Fonds	99	-	-
	Indice	63	-	-
Ratio de Sharpe *		1,00	-	-
Ratio d'information *		0,46	-	-
Tracking error *		3,75	-	-

* Source : Six Financial Information

Pas hebdomadaire (arrêté au dernier vendredi du mois)

- Date de création
- Date de lancement

24 mai 2022

24 mai 2022

Le compartiment a fusionné en mai 2022 avec un du fonds Aviva Investors – Climate Transition European Equity Fund qui avait été lancé le 15 septembre 2020.

- Forme juridique
- Catégorisation SFDR

SICAV de droit luxembourgeois

Article 8

- Libellé de la SICAV

SSP : Single Select Platform

- Libellé du compartiment

Climate transition European Equity Fund

- Frais de gestion max TTC

1,15%

- Devise

EUR (€)

- Intensité carbone

Fonds 67,93
Indice 99,74

- Couverture intensité carbone

Fonds 99,59%
Indice 99,94%

Tonne(s) de CO2 par million de \$ de revenus (source : BRS & MSCI)

- Score ESG

Fonds 8,17
Indice 7,90

- Couverture score ESG

Fonds 99,59%
Indice 99,89%

- Orientation de gestion

L'objectif de ce compartiment est d'augmenter la valeur de l'investissement de l'actionnaire sur le long terme (5 ans ou plus), en investissant dans des actions de sociétés réputées répondre efficacement au changement climatique. Plus précisément, le compartiment investit dans des actions et des titres liés aux actions de sociétés qui ont leur siège social ou exercent la plupart de leurs activités en Europe.

- Indice de référence

MSCI Europe (dividendes nets réinvestis)

- Durée de placement minimum recommandée

-

- Profil de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

SRI (Synthetic Risk Indicator) : L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.

- Notation(s)

Six Financial Information

—

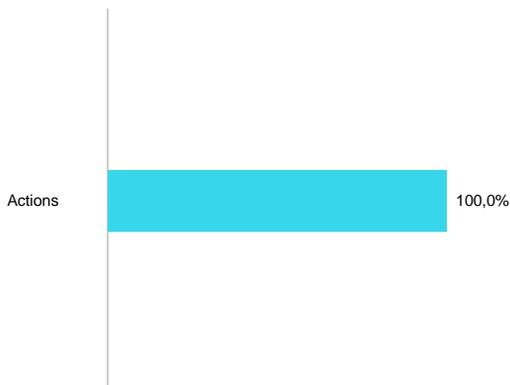
Afer Climat - SSP - Climate Transition European Equity Fund

LU2216001268

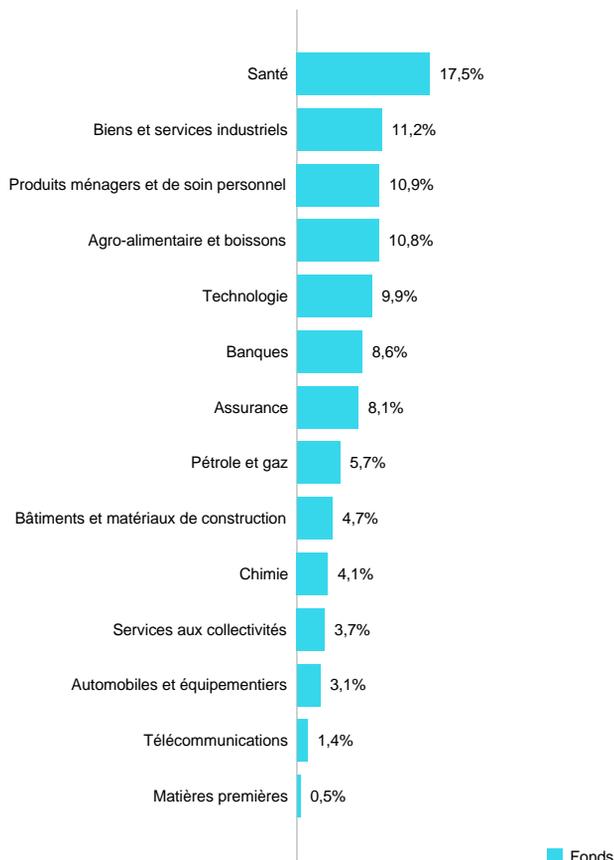
Reporting mensuel au 30 juin 2023



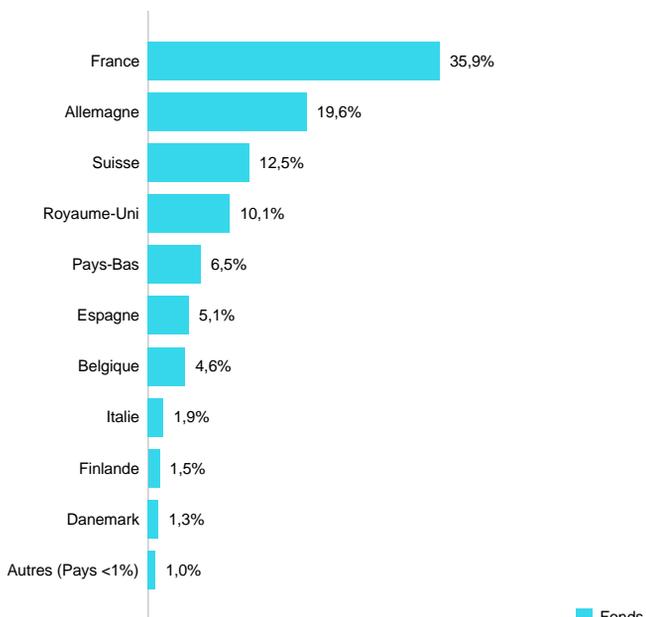
Répartition par type d'actif (hors liquidité)



Répartition par secteur



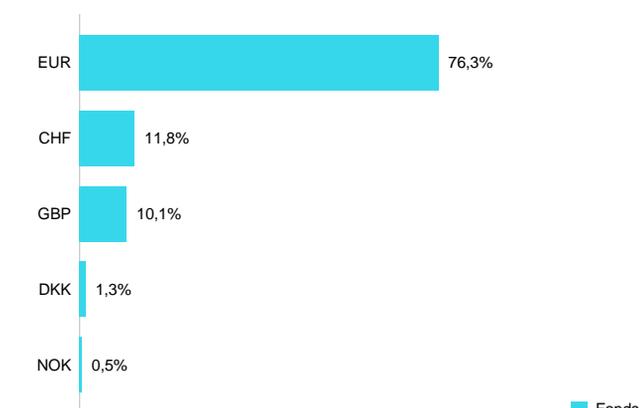
Répartition géographique



Principales positions

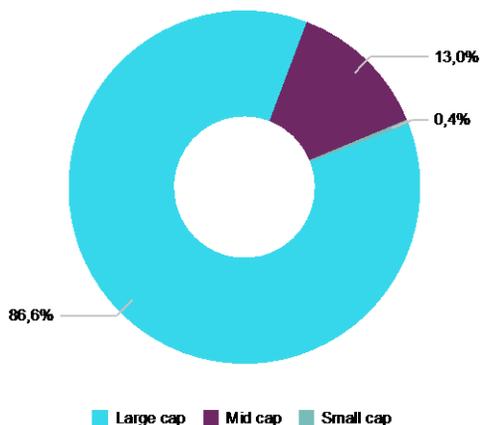
Nom	Pays	Secteur	% Actif
NESTLE SA	Suisse	Agro-alimentaire et boissons	5,6%
ASTRAZENECA PLC	Royaume-Uni	Santé	4,6%
NOVARTIS AG	Suisse	Santé	4,6%
SANOFI SA	France	Santé	4,3%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	France	Produits ménagers et de soin personnel	3,7%
ASML HOLDING NV	Pays-Bas	Technologie	3,4%
LOREAL SA	France	Produits ménagers et de soin personnel	2,8%
ALLIANZ SE	Allemagne	Assurance	2,5%
AXA SA	France	Assurance	2,5%
SAP SE	Allemagne	Technologie	2,5%

Répartition par devise



Nombre total de lignes : 62

■ Répartition par taille de capitalisation



Large cap : sup. 10 milliards €
Mid cap : entre 500 millions et 10 milliards €
Small cap : inf. 500 millions €.

La ventilation concerne les actions détenues en direct et par transposition.

■ Commentaire de gestion

Les places boursières ont à nouveau affiché une belle progression au cours du mois, faisant mentir l'adage « sell in May and go away » ! Le mouvement n'était pourtant pas forcément intuitif, tandis qu'un certain nombre de banques centrales dans le monde continuaient de resserrer leur politique monétaire dans une tentative de faire ralentir l'inflation, quitte à prendre le risque d'un ralentissement plus marqué qu'escompté de l'économie. Ainsi, si la hausse des taux de la banque Centrale Européenne était largement anticipée, celles pratiquées par les banques du Canada ou encore d'Australie ont surpris tout le monde. Et si ce coup-ci la Fed a laissé passer son tour, il faut garder à l'esprit que 12 de ses 18 membres pensent qu'il sera à nouveau nécessaire de monter les taux prochainement. Dans ce contexte le fonds a surperformé son indice de référence grâce à sa sélection de titres. En termes d'allocation sectorielle, la sous-pondération de la consommation discrétionnaire a eu un impact négatif alors que la sous-pondération des services de communication a été bénéfique. En termes de sélection de titres, elle a été favorable au sein des valeurs financières (surpondération d'Unicredit, BNP Paribas, Caixabank et KBC Groep), de la santé (absence de Roche et surpondération de Sanofi), de la technologie (surpondération de Caggemini) et de la consommation discrétionnaire (surpondération d'Adidas, Valeo et LVMH). A l'inverse son impact a été défavorable dans les matériaux (surpondération de Corbion et DSM Firmenich) et les valeurs industrielles (surpondération de Siemens Energy). Sur la période nous avons pris des profits sur plusieurs titres : Spie, Tomra Systems, ASML, Munich Re, Unicredit, Schneider Electric, Alstom et Michelin. Nous avons profité de la faiblesse du titre Neste après sa journée investisseurs pour renforcer la position.

■ Gestion

Victoria Richard



Frédéric Tassin



Afer Climat - SSP - Climate Transition European Equity Fund

LU2216001268

Reporting mensuel au 30 juin 2023



Principales caractéristiques

Société de gestion	OFI Lux	Société de gestion par délégation	Ofi Invest Asset Management
Code ISIN	LU2216001268	Conservateur	-
Forme juridique	SICAV de droit luxembourgeois	Catégorisation SFDR	Article 8
Date de création	24 mai 2022	Droits d'entrée max	1,0%
Durée de placement min. recommandée	-	Frais de gestion max TTC *	1,15%
Fréquence de valorisation	Journalière	Commission de surperformance	Non
Investissement min. initial	-	Frais courants	-
Investissement min. ultérieur	-	Date de clôture exercice	-
Pourcentage d'OPC	-	Commissaire aux comptes	-
Ticker Bloomberg	AVTEEAI		
Indice de référence	MSCI Europe (dividendes nets réinvestis)		

Définitions

* Hors frais contrat Afer

La **Tracking error** est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.

Le **Ratio de Sharpe** mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.

La perte maximale (**Max drawdown**) correspond au rendement sur la période de placement la plus mauvaise possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.

Le **délai de recouvrement**, est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.

La **sensibilité** est un indicateur permettant de mesurer la variation, à la hausse ou à la baisse, d'un prix d'une obligation ou de la valeur liquidative d'un OPCVM obligatoire, induite par une fluctuation des taux d'intérêt du marché de 1%.

L'**intensité carbone** représente le total des émissions de gaz à effet de serre (GES) des scopes 1 & 2 (émissions directes & émissions indirectes liés aux consommations énergétiques) normalisée par million de \$ de revenus (chiffre d'affaires). Ainsi, pour chaque million de dollar de revenus, X tonnes métriques d'émissions sont financées.

La **couverture de l'intensité carbone** (exprimée en pourcentage) représente le poids, dans le portefeuille (fonds et indice), des titres pour lesquels l'intensité carbone est connue.

Information importante

Ce document d'information ne peut être reproduit sous quelque forme que ce soit ou transmis à une autre personne que celle à qui il est adressé. Il est établi par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP 92-12 - FR 1384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71.957.490 euros, dont le siège social est situé au 22, rue Vernier 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 384 940 342.

Ce document ne saurait être assimilé à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre, il contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie.

Les analyses présentées reposent sur des hypothèses et des anticipations d'Ofi Invest Asset Management, faites au moment de la rédaction du document qui peuvent être totalement ou partiellement non réalisées sur les marchés. Elles ne constituent pas un engagement de rentabilité et sont susceptibles d'être modifiées.

Ce document d'information ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant.

La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les fonds présentés dans ce document d'information peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Le Document d'Information Clé pour l'investisseur (DICI/DIC) en anglais et en français, le prospectus, en anglais ainsi que les derniers états financiers disponibles des OPC gérés par Ofi Invest Asset Management, sont à la disposition du public sur simple demande, auprès d'Ofi Invest Asset Management www.ofi-invest-am.com. Le résumé des droits de l'investisseur ainsi que la politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-lux.com en anglais. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.

SSP - Climat Transition European Equity Fund est un compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois d'OFI Lux Ofi Invest Asset Management est gestionnaire par sous délégation.

■ Vos contacts contact.clients.am@ofi-invest.com

■ Publication des VL www.afer.fr